



F-AUDIO_LAWO24-001
Durée : 3x7 heures / 3 jours
Effectif : 4 personnes minimum
15/10/24 au 17/10/24
12/11/24 au 14/11/24
Tarif : 1680 € HT

Exploitation console Lawo MC36/56 square

Description

Ce module de formation concerne l'exploitation des consoles de mixage Lawo MC36/56

Objectifs de la formation

Apprendre les différentes solutions de déploiement de Lawo
Comprendre les bases d'un réseau AES67
Découverte de Lawo Home
Configurer le routing des signaux à partir d'une documentation
Maîtriser la création d'une production complète sur une surface mc2
Maîtriser les outils de traitement d'une mc2
Apprendre à utiliser les différentes automatisations
Apprendre à personnaliser l'outil selon les besoins d'une prestation et ses habitudes de travail
Appréhender les possibilités d'intégration d'une mc2 au sein d'une infrastructure IP plus grande.

Modalité d'accès

Sessions à dates fixes :

15/10/24 au 17/10/24
12/11/24 au 14/11/24

Lieu de la formation : Société Fréquence – LGDS - Bat 141 - 2 rue des contrôleurs 93210 La Plaine St Denis.(Métro Front Populaire)
Horaires : 9h30-12h30 / 13h30-17h30

Le stage est accessible pour les personnes en situation de handicap. Prendre contact par mail formation@lesgensduson.com afin d'adapter la formation en coordination avec les partenaires AGEFIPH

Formateur

Jim Hourçourigaray : Ingénieur du son , formateur sur les solutions de mixage Lawo

Méthode pédagogique

La pédagogie favorise essentiellement la pratique au travers de cas concrets rencontrés en exploitation
Les supports pédagogiques s'appuient sur la documentation officielle mis à disposition par la marque Riedel.

Matériels utilisés

Lawo MC36
Stage box Lawo
Anubis
Interphonie Clear Com ou Riedel en AES67
Enceintes monitoring en AES67

Pré-requis

Connaitre les grands principes de fonctionnement d'une console de mixage audio broadcast.

Evaluation

Différentes mise en situation pratique
Contrôle continu
Exercices techniques à réaliser à l'aide d'un cahier des charges

Sanction de fin de formation

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

La formation n'est ni diplômante ni alternante. Les prestations dispensées ne comprennent pas de période de formation en entreprise.